

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

Déclaration du groupe des Associations

Le groupe des associations remercie et félicite les rapporteuses pour cet avis et l'a donc voté.

Les débats sur le sujet du bien-être animal sont, à notre époque, particulièrement vifs. La section a donc dû marcher sur des œufs – c'est très à propos – et réussi à trouver une position que le groupe des associations considère comme étant tout à fait équilibrée.

Dès la deuxième préconisation l'accent est mis sur l'approche filière, ce qui est à nos yeux primordial, puisqu'aucune solution ne sera trouvée en se focalisant sur un seul maillon à la fois. C'est notre système alimentaire dans son ensemble qu'il nous faut repenser et cela nécessitera l'implication de tous les acteurs.

Cet avis donne les clés pour accompagner la transition nécessaire vers une agriculture davantage soucieuse des multiples questions relatives au bien-être animal.

Afin de répondre à cette transition, certains systèmes agricoles seront à repenser complètement. Il faut donc avoir conscience que la transition sera longue, coûteuse et difficile à accepter pour des exploitations qui viennent d'investir dans des outils qui sont jugés « mauvais » pour le bien-être animal. C'est pourquoi l'accompagnement financier et technique des agriculteurs et agricultrices entreprenant cette démarche, sera crucial.

Car là est un point qui se lit en filigrane dans l'avis : les agricultrices et agriculteurs ne sont pas réfractaires au changement, mais ils ne peuvent pas tout, tout seul et on ne peut faire peser la charge de la transition que nous appelons de nos vœux sur leurs seules épaules et les accuser de tous les maux.

Par ailleurs, rappelons que les associations et l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ont été parmi les premiers à affirmer haut et fort que nous avons besoin d'une agriculture paysanne qui travaille dans des circuits courts : les AMAP, l'association Bleu-blanc-cœur, le réseau des CIVAM, Terres de Liens, L'Atelier Paysan, La Fondation Daniel et Nina Carasso, La Fondation pour le droit animal, la Coopérative Garun-Paysanne, et tant d'autres sont guidés par ces convictions et les font vivre au quotidien.

C'est pourquoi, comme l'avis le préconise, nous croyons fermement aux solutions alternatives adaptées, dont les abattoirs mobiles et les caissons d'abattage font partie. Le développement de ces derniers pourrait notamment permettre de réduire encore le temps de transport des animaux par camion, car à nos yeux, 8h comme vous le préconisez, c'est encore beaucoup trop.

Mais le sujet du bien-être animal ne concerne pas seulement les agricultrices et agriculteurs, les personnes travaillant dans les abattoirs et les acteurs et actrices œuvrant sur les questions de protection animale. Puisque nous parlons de production alimentaire, il concerne au même titre les consommateurs et consommatrices qui ont leur mot à dire sur ce qu'ils trouvent dans leurs assiettes et qui feront certainement bouger les lignes par leur consommation. Nous en sommes conscients, lutter contre la souffrance animale passe par la réduction de la consommation des protéines carnées – tout en améliorant leur qualité – sans cela, il sera impossible d'en finir avec l'agriculture industrielle. Le respect du bien-être animal reste une condition sine qua none pour fournir des produits sains pour la santé et pour la planète. S'inscrire dans cette démarche entraînera de nombreuses externalités positives, à la seule condition que ces produits soient abordables pour tous et toutes.

Enfin, l'avis aborde la question de la recherche. C'est une question fondamentale ! Les travaux de recherche devront être valorisés et diffusés afin de faciliter le changement de paradigme. Vous connaissez également notre attachement à l'expertise d'usage, c'est pourquoi nous réaffirmons ici qu'il est essentiel d'impliquer les agriculteurs et agricultrices dans ces recherches en tant qu'expert.e.s d'usages et acteur.trice.s de ces recherches et créer les conditions du dialogue avec les associations de protection de la nature et/ou animale.